

Comptabilité - Exercice 1995 - Ouvertures de crédits au Budget Supplémentaire - Crédits complémentaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre et à divers ajustements budgétaires que nous retrouvons quasiment à chaque séance, mais également de doter certaines lignes de compléments de crédits.

Les compléments de crédits demandés en dépenses sont nécessaires au bon fonctionnement des services d'ici la fin de l'exercice ou permettront de réaliser certaines actions qui n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du Budget Primitif. Ils seront financés par prélèvements, soit :

- sur les fonds disponibles,
- sur les comptes de dépenses imprévues (chapitres 922/29.00516 pour l'investissement et 970.669 pour le fonctionnement) inscrits au Budget Primitif,
- sur les crédits figurant au chapitre 903.1/232.94011.33000 «Transfert du Groupe scolaire Arsenal», qui, vu l'état d'avancement des travaux, n'auraient pas été consommés d'ici la fin de l'année. Des transferts de crédits seront effectués en conséquence.

Ces différentes propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après, à savoir :

- I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre
- II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes
- III - Mise en place de crédits complémentaires
- IV - Récapitulation.

I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
	BUDGET PRINCIPAL		
905	<i>Opérations d'ordre CTB) (Lettre du 17/05/95)</i> CTB Transports routiers - Frais d'études ou de recherches - Domaine de la voirie		18 600,00
905	CTB Transports routiers - Mobilier et matériel administratifs - Domaine de la voirie		27 714,00
905	CTB Transports routiers - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de la voirie		21 692,68
905	CTB Transports routiers - Matériel de transport routier - Emploi du versement transport		26 920,15
925	Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Domaine de la voirie	68 006,68	
925	Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Emploi du versement transport	26 920,15	
905	<i>Lettre du 07/07/1995</i> CTB Transports routiers - Travaux de bâtiments - Terminus bus - CTB Planoise		18 421,81
925	Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Terminus bus - CTB Planoise	18 421,81	
		113 348,64	113 348,64

II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
903	<p>BUDGET PRINCIPAL</p> <p><i>Pénalités à la charge de l'Entreprise Générale de Revêtements en application de la délibération du 10/04/95</i></p> <p>Ecoles du premier degré - Travaux de bâtiments - Ecole Jean Boichard</p> <p><i>Vestiaires sanitaires Complexe Sportif Montrapon - Court tennis n° 3 Complexe Sportif Malcombe - Subventions accordées dans le cadre du plan de relance départemental - Travaux non réalisés dans le délai imposé par le Département</i></p>	22 718,00	
903	Terrains d'éducation physique - Autres travaux communaux - Domaine des Sports	- 220 099,00	
903	Terrains d'éducation physique - Subvention d'équipement du Département - Domaine des Sports		- 220 099,00
903	<i>Restructuration du nouveau théâtre (CDN) - 1ère tranche (montant des travaux réalisés inférieur au montant estimé)</i>		
903	Salles de spectacles - Travaux de bâtiments - Nouveau Théâtre de Besançon (CDN) - 1ère tranche	- 180 253,00	
903	Salles de spectacles - Subvention d'équipement de l'Etat - Nouveau Théâtre de Besançon (CDN) - 1ère tranche		- 80 000,00
903	Salles de spectacles - Subvention d'équipement de la Région - Nouveau Théâtre de Besançon (CDN) - 1ère tranche		- 100 253,00
968	<i>Centre d'apport de matériaux inertes des Andiers - Augmentation du volume des matériaux déposés</i>		
968	Centres de dépôts - Loyers, charges locatives - Centre d'apport de matériaux inertes des Andiers	120 000,00	
968	Centres de dépôts - Autres produits d'exploitation - Centre d'apport de matériaux inertes des Andiers		120 000,00
		- 280 352,00	- 257 634,00

IMPUTATIONS	LIBELLÉS	Votes de crédits au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
893	BUDGET ASSAINISSEMENT <i>Réaménagement d'un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne - Capitalisation de l'indemnité de remboursement anticipé</i>	550 690,00	
893	<i>Assainissement - Autres réserves - Gestion active de la dette</i> Assainissement - Caisse d'Épargne - Gestion active de la dette		550 690,00
		550 690,00	550 690,00

III - Mise en place de crédits complémentaires

Services/ Imputations	Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			
			Crédits complémentaire s à voter au Budget Supplémentaire	Transfert du compte de dépenses imprévues 922.29.00516. 20200	Transfert du compte de dépenses imprévues 970.669.20200	Transfert des crédits inscrits en 903.1/232.94011. 33000 G.S. Arsenal
00200 - Cabinet Relations Publiques 940.240/6620	Crédits complémentaires pour BVV	274 000			274 000	
940.31/660	Fêtes et cérémonies	160 000			160 000	
00300 - Communication 934.21/609.90004	Imprimerie - Achat de papiers et consommables	30 000			30 000	
934.21/631	Imprimerie - Contrat de sécurité du massicot	30 000			30 000	
10000 - Direction Générale 908.0/237.92034	Majoration de TVA pour les marchés conclus avec le CAL et l'ACEIF (MOUS du contrat de ville)	10 000		10 000		
945.90/662.92034	Contrat de ville - Information et communication	5 600			5 600	
10100 - Informatique 900.0/2147.95066	Billetterie informatisée du théâtre (coût de l'opération : 280 000 F dont 200 000 F financés par transferts de crédits du secteur informatique)	80 000		80 000		
20000 - Secrétariat Général 951.91/6409	Facturation du District en matière de frais de capture d'animaux divagants	50 000			50 000	
20200 - Finances 925.0/1665.87020	Remboursement du capital restant dû sur emprunt immeuble CLEAN-WAY suite à la cession faite à la Société BAZAÏLLE	410 000				410 000
970/699	Nouvelle comptabilité M14 - Rattachement des charges à l'exercice	4 000 000				4 000 000

Services/ Imputations	Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			
			Crédits complémentaire s à voter au Budget Supplémentaire	Transfert du compte de dépendances imprévues 922.29.00516. 20200	Transfert du compte de dépendances imprévues 970.669.20200	Transfert des crédits inscrits en 903.1/232.94011. 33000 G.S. Arsenal
20300 - Sports 903.51/2147.00506 945.130/632	Palais des Sports - Installation de deux panneaux d'affichage et de chronométrage électronique Surveillance de la plage de Chalezeule	147 000 14 800		147 000		
20400 - Ressources Humaines 931.1/6182	Augmentation de la cotisation patronale CNRACL de 3,8 points qui est passée de 21,3 % à 25,1 % au 01/01/1995	8 100 000	8 100 000			
20500 - Administration Générale 932.23/630	Location de locaux à Planoise suite à la création d'un troisième restaurant scolaire	10 000			10 000	
30300 - Etudes et Travaux 915/130.90009	Participation à verser à la Région au titre de l'exercice 1995 pour la construction du lycée Nicolas Ledoux	2 400 000				2 400 000
30900 - Electricité 900.0/232.00505 902.7/2147.89042	Bibliothèques - Travaux de câblage informatique avec raccordement sur le réseau fibre optique Achat d'un FAX destiné au service Finances pour la gestion active de la dette	70 000 10 000		70 000 10 000		
903.51/232.00506 906.4/232.76128	Stade de Montrapon - Rénovation du chauffage (70 KF pour service Electricité - 40 KF pour service Bâtiment) Ateliers Municipaux - Remplacement de l'onduleur	110 000 150 000		110 000 150 000		

Services/ Imputations	Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			
			Crédits complémentaire s à voter au Budget Supplémentaire	Transfert du compte de dépenses imprévues 922.29.00516. 20200	Transfert du compte de dépenses imprévues 970.669.20200	Transfert des crédits inscrits en 903.1/232.94011. G.S. Arsenal
30900 - Electricité (suite) 908.6/232.92037 937.7/631	Travaux de sécurité demandés par la Commission de sécurité (stade municipal, palais des sports, achat de blocs de sécurité,...) Travaux de réparations suite à orages	170 000 130 000	170 000			
32000 - Parc Auto et Déchets 901.0/2147.00511 906.90/2147.83006 932.05/609 968.250/631 968.250/677	Mise aux normes des extincteurs ABC sur les véhicules poids lourds (nouvelle réglementation) Fonds de renouvellement de l'usine d'incinération des ordures ménagères Fournitures nécessaires à l'entretien des véhicules et engins Analyse des mâchefers Exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères	80 000 340 000 300 000 100 000 500 000	80 000	340 000 300 000 100 000 500 000	100 000	
33000 - Bâtiment 900.0/2140.00510 900.0/2140.00510 900.0/232.00510 908.6/2144.00510 908.6/232.92037 908.6/232.88026	Théâtre Municipal - Mobilier administratif Acquisition de mobilier administratif pour les élus et attachés de groupe Restructuration de locaux au Centre Administratif Municipal (services Enseignement et Police Municipale) Travaux de sécurité dans divers bâtiments communaux (100 000 F + 100 000 F) Galerie associative des Orchamps - Aménagement de locaux	52 000 100 000 300 000 200 000 100 000	52 000 100 000	300 000 200 000 100 000		

Services/ Imputations	Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			
			Crédits complémentaires à voter au Budget Supplémentaire	Transfert du compte de dépenses imprévues 922.29.00516. 20200	Transfert du compte de dépenses imprévues 970.669.20200	Transfert des crédits inscrits en 903.1/232.94011. 33000 G.S. Arsenal
33000 - Bâtiment (suite) 908.63/232.00501	Copropriété 15, rue Mégevand - Réfection de la couverture (quote-part Ville)	50 000	50 000			
908.63.232.00501	Ex «station service Gaulard» rue de Dole affectée à Radio Plus - Travaux sur le clos et le couvert	70 000	70 000			
908.63.232.00501	Immeuble 6, rue de Dole - Ravalement des façades du bâtiment	625 000	625 000			
903.64/232.94044	Restructuration du nouveau Théâtre de Besançon (CDN) - 2ème tranche (préfinancement t subv. Etat 1 250 000 F - part Ville 950 000 F)	2 200 000				2 200 000
34000 - Espaces Verts 901.5/235.87024	Travaux d'aménagement aux jardins familiaux	50 000	50 000			
35000 - Voirie 901.10/2331.00508	Travaux de réparations suite à orages	150 000	150 000			
901.9/235.84002	Crédits complémentaires pour honoraires du Service Navigation (entretien boucle du Doubs et protection îles Micaud)	34 000		34 000		
904.9/235.95050	Aménagement des terrains contre le stationnement des gens du voyage	220 000	220 000			
41xxx - Théâtre Municipal 945.25/611.41022	Saison lyrique 1994/1995 - personnel de salle et renforts divers	80 000				80 000
945.25/611.41026	- musiciens de l'orchestre lyrique	200 000				200 000

Services/ Imputations	Libellés	Montant des demandes de crédits complémentaires	Financement			
			Crédits complémentaires à voter au Budget Supplémentaire	Transfert du compte de dépenses imprévues 922.29.00516. 20200	Transfert du compte de dépenses imprévues 970.669.20200	Transfert des crédits inscrits en 903.1/232.94011. 33000 G.S. Arsenal
41030 - Citadelle 945.23/645	Entrées gratuites à la Citadelle prises en charge par la Ville	50 000			50 000	
41050 - Festival de Musique 945.28/630.89027	Festival 1995 - Location du podium à installer au Palais des Sports	24 200			24 200	
46000 - Conservatoire 943.61/6550	Crédits complémentaires pour les bourses accordées à certains élèves du Conservatoire	8 910			8 910	
50000 - Hygiène-Santé 953.9/600	Suivi vaccinal du personnel communal à risque conformément à la réglementation en vigueur	23 600			23 600	
52020 - Musée Histoire 945.23/609	Organisation de l'exposition Rotary «Tableau d'histoire - Dessins de Ville Besançon 17e - 18e S» au Palais Granvelle	35 000			35 000	
TOTAL		22 254 110	11 005 000	1 013 000	1 226 110	9 010 000

IV - Récapitulation des ouvertures de crédits

	Votes de crédits au Budget Supplémentaire		Transfert du compte de dépenses imprévues 922.29.00516.20200	Transfert du compte de dépenses imprévues 970.669.20200	Transfert des crédits inscrits en 903.1/232.94011. 33000 G.S. Arsenal
	Dépenses	Recettes			
BUDGET PRINCIPAL					
I - Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre	113 348,64	113 348,64			
II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes	- 280 352,00	- 257 634,00			
III - Mise en place de crédits complémentaires pour 22 254 11 0 F	11 005 000,00		1 013 000,00	1 226 110,00	9 010 000,00
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	10 837 996,64	- 144 285,36	1 013 000,00	1 226 110,00	9 010 000,00
BUDGET ASSAINISSEMENT					
II - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes	550 690,00	550 690,00			
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT	550 690,00	550 690,00			

M. SALOMON : Une simple observation, Monsieur le Maire, c'est plutôt une constatation, le changement de directeur du Théâtre nous coûte 332 000 F entre le matériel mobilier et le matériel informatique pages 4 et 6. Je pense que ce matériel est désormais municipal. Page 7, je voudrais avoir une explication si c'est possible en ce qui concerne la saison lyrique 1994 - 1995, on parle d'un montant de 80 000 F sur personnels de salles et renforts divers. Qu'appelle-t-on renforts divers ?

M. THIRODE : Monsieur le Maire, en complément aussi, je voudrais certaines informations concernant des sommes très importantes : au budget supplémentaire, il est inscrit des crédits complémentaires pour BVV pour un montant de 274 000 F, une somme conséquente de 4 MF pour la nouvelle comptabilité M14, la participation à verser à la Région au titre de l'exercice 1995 concernant la construction du lycée Claude-Nicolas Ledoux pour une somme de 2 400 000 F. Ce sont des sommes conséquentes et j'aurais aimé connaître à quoi pouvaient servir ces sommes importantes inscrites au budget supplémentaire.

M. LE MAIRE : L'Adjoint aux finances va vous répondre dans un instant. Tout cela est le résultat de promesses et d'engagements notamment pour le 5^{ème} Lycée mais cela vous sera expliqué. Quant à BVV aussi, nous avons les éléments.

Mme WEINMAN : J'ai moi aussi des demandes complémentaires. Je n'ai pas encore eu le temps d'en parler en Commission Environnement, cela concerne des fonds de renouvellement de l'usine d'incinération des ordures ménagères et les 500 000 F d'exploitation de cette même usine.

M. BARETJE : Ma réponse concerne BVV, mais cela peut attendre.

M. LE MAIRE : On va déjà donner la parole à l'Adjoint aux finances, ensuite vous complétez Messieurs les Adjoints concernés.

M. VUILLEMIN : Chers collègues, avant de répondre aux questions particulières qui ont été posées, je pense qu'il n'est pas inutile d'aborder ce budget supplémentaire d'abord de manière générale. Je m'attendais à ce qu'il y ait des questions concernant notamment la hauteur des crédits proposés, je crois que cela mérite quand même une explication. Comme il est indiqué sur la page de garde de la délibération qui vous est soumise, les compléments de crédits proposés aujourd'hui le sont par prélèvement sur des fonds disponibles, j'y reviendrai tout à l'heure, sur les comptes de dépenses imprévues en section d'investissement et de fonctionnement et sur des crédits figurant au chapitre transfert du groupe scolaire Arsenal.

Un mot sur les fonds disponibles : nous disposons actuellement de 18,3 MF de fonds disponibles. Ces crédits résultent du solde positif constaté lors de l'adoption du compte administratif le 15 mai dernier par cette assemblée, compte administratif qui se traduisait par un solde positif de 60 554 680 F, je vous fais grâce des centimes. Le 15 mai d'ailleurs par des délibérations, un certain nombre de crédits ont déjà été affectés : 10 MF au titre de la reprise anticipée sur le BP 1995, 21,5 MF pour le financement de divers équipements et tout particulièrement le tunnel sous la Citadelle, d'autres crédits, 4,9 MF pour la mise en place de crédits 1994 non reportés sur 1995 en raison d'un non-engagement juridique, 5,9 MF pour le financement de diverses opérations. Total : 42,4 MF qui viennent en déduction des 60 et quelque millions dont je parlais tout à l'heure, il reste donc 18,3 MF comme je l'indiquais en début de mon exposé.

A ces crédits, il convient d'ajouter, deuxième source, 5 600 000 F de dépenses imprévues en fonctionnement et 1,4 MF en investissement. Troisième source pour ce budget, les crédits inscrits au titre du transfert du groupe scolaire de l'Arsenal, 9 MF. Donc au total, 18 + 7 + 9 en chiffre arrondi, je vous fais grâce des centaines ou des milliers de francs, au total 34,3 MF sont disponibles. Il est proposé aujourd'hui, et je pense que cela mérite quand même une explication, d'adopter un budget supplémentaire de 26 680 000 F. Je vous expliquerai comment on le trouve, d'une part 22 254 110 F qui sont dans la délibération générale qui fait l'objet du point qu'on est en train d'aborder et 4 426 250 F qui font l'objet de délibérations particulières qu'on va voir à d'autres points de l'ordre du jour, par exemple le projet Lumière pour 600 000 F. Par rapport à cela, il convient également, chacun doit bien le comprendre, de conserver aussi une réserve. Il serait tout à fait irresponsable de notre part d'engager, de ventiler tous les crédits disponibles après le Conseil d'aujourd'hui. Donc, une fois ce budget supplémentaire de 26 MF voté, il restera pour notre collectivité 7,5 MF.

J'en viens à une question que personnellement j'aurais posée, je me fais le plaisir d'y répondre...

M. LE MAIRE : C'est la meilleure façon de faire : poser la question et y répondre.

M. VUILLEMIN : On pourrait effectivement s'étonner par rapport à des budgets supplémentaires précédents de l'importance du budget supplémentaire qui vous est proposé aujourd'hui et en répondant à cela, je vais répondre à certains des arguments qui ont été présentés par des collègues tout à l'heure. Je voudrais rappeler que ce budget supplémentaire prend en compte l'augmentation de la cotisation employeur de la CNRACL, 8 100 000 F, que pour des raisons politiques nous avons convenu de ne pas inscrire au titre du BP comme l'ont fait d'ailleurs un certain nombre d'autres communes, donc sur les 26 MF il y a déjà plus de 8 MF au titre du «rattrapage» de la cotisation employeur. Ce budget prend en compte également, et la question a été posée, les dépenses liées à la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M14. Je vais vous dire pourquoi : une loi du 22 juin 1994 a institué une réforme de la comptabilité communale, la M14, jusqu'à présent nous sommes sur la M12. Il se trouve que la Ville de Besançon a été choisie, et nous nous en réjouissons, à partir du 1^{er} janvier 1996 comme ville pilote pour mettre en place cette nouvelle procédure comptable. Parmi les choses nouvelles apportées par cette nouvelle procédure comptable, il y a le rattachement des charges produites à l'exercice au cours duquel elles ont été exécutées. Autrement dit, et c'est cela qui justifie les 4 MF qui sont inscrits, afin de limiter l'impact de cette procédure sur le budget principal 1996, il convenait d'inscrire au BS 1995 un crédit de 4 MF pour permettre le paiement des charges ayant donné lieu à exercice fait avant le 31 décembre de cette année. Autrement dit, tout ce qui est réalisé en 1995 doit être facturé en 1995, ceci dans un souci de meilleure sincérité des finances locales. Donc ces 4 MF sont là pour faire face. Ce ne sont pas des dépenses supplémentaires, c'est simplement pour honorer des factures qu'autrement nous aurions dû reporter sur le budget 1996.

M. LE MAIRE : A titre d'exemple, on parlait de BVV tout à l'heure. Pour cette année nous n'aurons pas 10 numéros de BVV à payer mais 11, soit le numéro de décembre 1994 payé traditionnellement en janvier de l'année suivante plus les 10 numéros de l'année 1995. Un numéro de BVV représente 163 000 F.

M. VUILLEMIN : Donc cotisation CNRACL, M14. Troisième élément pris en compte par ce budget, l'avance faite par la Ville de la participation de l'État à la restructuration du Centre Dramatique National. Ce n'est pas rien, c'est 1 250 000 F qui s'ajoutent à la part de la Ville. Le Centre Dramatique National va bientôt rouvrir, on ne peut pas attendre de percevoir la subvention d'État pour les travaux donc on avance les fonds au budget supplémentaire. Toujours au BS, vous vous souvenez peut-être que le 8 août dernier, la Ville de Besançon a subi un orage qualifié de tropical ; vous allez donc retrouver dans différents chapitres des dépenses de voirie, d'électricité, etc. qui ne peuvent pas être prévues d'avance et qu'il convenait bien évidemment d'honorer dans la mesure où les travaux nécessaires ont été réalisés.

M. LE MAIRE : Je crois pouvoir vous dire à ce sujet que nous risquons d'être retenus à ce titre-là comme catastrophe naturelle, ce qui sera intéressant pour l'Adjoint aux finances qui ne le savait pas jusqu'à présent. Je viens moi-même de l'apprendre.

M. VUILLEMIN : Il y a eu une question sur la participation de la Ville à la construction du lycée Claude-Nicolas Ledoux. La participation de la Ville était échelonnée sur plusieurs exercices par versement de 2 500 000 F chacun et cette année c'est le dernier versement de la Ville à la Région au titre de la construction de ce lycée. Ce qu'il faut retenir, c'est que la Ville honore sa parole, les 2 500 000 F qu'on doit à la Région pour le 5^{ème} Lycée en 1995 seront versés.

M. LE MAIRE : Ce que ne sait peut-être pas Serge THIRODE qui est nouveau dans la région et dans la ville, c'est que lorsqu'on construit un lycée dans la région, on demande la participation à la Ville, M. le Conseiller Régional le sait très bien, à savoir 20 % de la construction du lycée plus le terrain gratuit, les fondations exceptionnelles, la voirie, si bien que le lycée Claude-Nicolas Ledoux, nous sommes heureux qu'il soit à Besançon mais il nous a coûté cher. Ce sont les 2 500 000 F qu'il nous restait devoir au Conseil Régional.

M. THIRODE : Est-ce qu'il n'aurait pas été plus sage de prévoir, puisque ces dépenses auraient dû être normalement faites, une inscription au budget principal ?

M. LE MAIRE : Vous aurez l'occasion de voir qu'au budget primitif, nous avons toujours beaucoup de difficultés et on s'est demandé au moment de l'élaboration du budget primitif si on allait payer les deux derniers millions qu'on devait à la Région cette année ou l'année prochaine. On l'avait mis avec un point d'interrogation, on peut solder sur le budget supplémentaire, donc on liquide. De plus, en début d'année, la Région nous devait pas mal d'argent, donc on n'était pas pressé du tout d'inscrire ces 2 500 000 F. Maintenant je crois que cela va beaucoup mieux, Monsieur le Conseiller Régional, j'en remercie la Région, nous avons moins de retard dans les apports en recettes venant de la Région.

M. DUVERGET : Concernant par exemple le tunnel sous la Citadelle, nous progressons peut-être encore plus vite que vous ne le pensez dans nos paiements.

M. LE MAIRE : Non, nous venons de recevoir l'avis favorable de la Région pour les 6 MF du tunnel sous la Citadelle. Merci encore à la Région de Franche-Comté.

M. VUILLEMIN : Après ces échanges d'amabilité, je poursuis. J'ai parlé du lycée, de la cotisation de la CNRACL, du Centre Dramatique National, de la M14, alors si on ajoute tout cela et qu'on les retranche des 26 MF et quelque, on s'aperçoit qu'au fond les crédits complémentaires pour les services sont de 4,5 MF c'est-à-dire tout à fait identiques à ce qu'ils étaient l'an dernier. C'est une chose que je tenais à dire de manière à ce qu'on ne croie pas que c'est un budget gonflé artificiellement ou que sais-je.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Je pense que Marcel FERRÉOL peut répondre aux questions concernant le théâtre, Marcellin BARETJE sur BVV et Martine BULTOT sur la troisième question.

M. FERRÉOL : Pour répondre à notre collègue SALOMON concernant la question du mobilier administratif et la billetterie du Théâtre, vous savez que le directeur est parti avec le matériel et le mobilier qui lui appartenaient, donc il n'y a plus de mobilier au Théâtre. Notre idée a été, comme nous l'avons fait pour l'Espace Scène National, de donner une dotation de départ à ce théâtre et en particulier une demande nous était faite et nous paraissait très judicieuse concernant une billetterie informatisée qui pouvait servir non seulement au Théâtre mais aux autres lieux culturels de la Ville, donc c'est la formule que nous avons retenue, à charge évidemment au directeur de nous remettre, lorsque son contrat cessera, ce mobilier en état de marche. Voilà pour le premier aspect de votre question.

Concernant le deuxième point évoqué par notre collègue, vous savez qu'il y a eu la saison passée 2 opéras et 3 opérettes lourdes qui ont nécessité non seulement un renfort de musiciens important mais aussi un renfort de personnels techniques très important en machinerie, habilleuses, ce qui nécessite aujourd'hui le vote d'un crédit complémentaire de 80 000 F au BS.

M. LE MAIRE : Ces 80 000 F, c'est encore la saison Lionel PATRICK pour un personnel plus important que prévu initialement.

M. BARETJE : Juste quelques mots pour compléter ce que le Maire a commencé à vous dire. Une somme de 163 000 F a donc permis de se mettre en accord avec la procédure comptable M14 ; par ailleurs, après avoir eu un BVV à 32 pages, nous sommes passés depuis maintenant 2 ans à 28 pages mais nous avons souhaité pour 3 à 4 numéros par an garder néanmoins 32 pages et l'écart entre 28 et 32 pages représente un surcoût sur exactement 3 numéros de 80 000 F. Enfin, pour fêter la montée en juin du BBC, champion de France ProB en ProA, nous avons décidé exceptionnellement d'offrir à tous les lecteurs de Besançon Votre Ville un poster du BBC, ce qui a entraîné un surcoût de 31 000 F.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint. Le compte est bon.

Mme BULTOT : Les besoins de crédits complémentaires au niveau de l'usine d'incinération sont liés essentiellement à deux choses. Premièrement l'augmentation du tonnage des ordures ménagères, augmentation qui est due au transfert d'ordures ménagères de la déchèterie de Corcelles-Ferrières qui comme vous le savez, n'acceptera plus d'ordures ménagères à partir du 1^{er} janvier 1996. La deuxième raison d'ouverture de crédits complémentaires est liée à l'évolution de la législation en matière d'environnement qui nous a amenés à conditionner les cendres de l'usine dans des big-bag -on les appelle comme cela- pour ensuite pouvoir les emmener dans une déchèterie de classe 1. Voilà l'explication.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins onze abstentions, adopte ces propositions.